

*Orig + 1 copie
compt 8-6-59*

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

séance du 22 Mai 1959

Département de la Charente-Maritime

OBJET :

Salaires du concierge du groupe Scolaire Perpigna

59075

L'an mil neuf cinquante neuf, le vingt deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 Mai 1959

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSEAU, LANOUE, BISCAYE, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MOUCHOT, FLAHAUT, ETCHEBER, BERLAND, REIX, FONTANILLE, MONGRAND, LAMOCHE, MENANT BOUCHET, GACHET, BEOUS, NARTEAU, CHAMBOULAN, GALLAND, BUJARD Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

de porter à 30.000 frs à compter du 1er Janvier 1959 le salaire mensuel de M. BONNEAU, concierge du groupe Scolaire de Perpigna

que la dépense sera mandatée ch XX, art. 6 du budget primitif 1959

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 2 Juin 1959
Le Sous Préfet
Pr le Sous Préfet absent
Le Sous Préfet de Saintes
Signé : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
Signé : M. Matras

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 5 Juin 1959
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras